Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-B_DEL_2026_087-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 août 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 13 13

L'an deux mille vingt six, le vingt huit août, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-B_DEL_2026_087-DE

N° B_DEL_2026_087

Objet **Environnement**

Pôle fruitier de Bretagne - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Le Pôle fruitier de Bretagne s'est constitué en association de loi 1901 en 2019. Il a pour but la sauvegarde du patrimoine fruitier breton et son développement dans toute sa diversité. Pour cela, il fédère les acteurs bretons qui agissent en faveur des vergers et mène des actions d'inventaires, d'études et de valorisation des variétés fruitières bretonnes.

Dans le cadre de sa politique « Un verger pour demain », la Communauté de communes mène des actions de préservation et de valorisation de ses vergers traditionnels, objectifs qu'elle partage avec cette association bretonne.

Le soutien du Pôle fruitier de Bretagne présente un intérêt pour la Communauté de communes, tant au niveau méthodologique, technique et de valorisation des actions menées par cette dernière.

La cotisation pour l'année 2026 sera de 90 € net.

Monsieur le Président propose de reconduire l'adhésion de la Communauté de communes au Pôle Fruitier de Bretagne dont la cotisation 2026 est de 90 € net.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu l'objet social de l'association « Pole fruitier de Bretagne » qui a pour but la sauvegarde du patrimoine fruitier breton et son développement dans toute sa diversité dont le siège social est situé à la mairie de Dinan (21 rue Marchix),

Vu la délibération DEL_2021_135 du 11 mai 2021 portant adhésion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné à l'association Pôle Fruitier de Bretagne,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le montant de la cotisation d'adhésion 2026 de 90 € à l'association Pôle fruitier de Bretagne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 08/09/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

